

Le Plan Particulier de Mise en Sureté

A l’attention des parents d’élèves

Le Plan Particulier de Mise en Sureté est un dispositif réglementaire dont l’objectif est de mettre en place une organisation propre à chaque établissement scolaire afin d’assurer la mise en sureté de toutes les personnes présentes en cas d’accident majeur.

En Martinique, les établissements scolaires peuvent être exposés à des événements d’origine naturelle, ou liés à l’activité humaine, dont l’impact peut causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l’environnement.

Périodiquement, des écoles et des établissements scolaires sont confrontés à ce genre d’événements et se doivent de s’y préparer pour pouvoir les affronter de la manière la mieux appropriée.

**Attitude à adopter**

* **N’allez pas vers les lieux du sinistre** vous iriez au-devant du danger et risquez de contribuer à ralentir les secours



* **Ne téléphonez pas**
* N’encombrez pas les réseaux
* Laissez les libres pour que les secours puissent s’organiser
* **N’allez pas récupérer votre enfant pour ne pas l’exposer**.
Le PPMS mis en place a pour but de le protéger des risques.

|  |  |
| --- | --- |
| Radio Martinique (RFO) | *92 Mhz : Centre Martinique / Fort de France / Gd Rivière**93 Mhz : Gros Morne**93,2 Mhz : Marin / Rivière Pilote* *94,3 Mhz : Morne Rouge**100,9 Mhz : Trinité / St Pierre* |
| Radio Caraïbe Internationale (RCI) | *91,2 Mhz : Diamant / Nord Atlantique**92,6 Mhz : Lorrain / Macouba**98,7 Mhz : Fort de France / Centre Martinique/ Gd Rivière**98,9 Mhz : Prêcheur / St Pierre**103 Mhz : Sud**104,6 Mhz : Nord* |

* **Ecoutez la radio et Respectez les consignes des autorités**



**Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n’émanant pas des autorités** (celles recueillies auprès d’autres personnes, par exemple, par des téléphones portables)

***La réussite du PPMS dépend de votre civisme.
Merci de vous conformer à ces directives pour votre sécurité et celle de tous.***